

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 JUIN 2013 – 18H30

Salle polyvalente – Bayenghem les Seninghem

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Adoption du compte-rendu de la séance du 11 février 2013

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR

N° 2013-07 : Désignation du secrétaire de séance	M. DENIS
N° 2013-08 : Nomination d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau	M. PRUVOST

PREVENTION DES CRUES

N° 2013-09 : PAPI – Mobilisation du champ d'expansion des crues - Déclaration de projet	M. DHALLEINE
N° 2013-10: PAPI - Mobilisation du champ d'expansion des crues – archéologie préventive	M. DHALLEINE
N° 2013-11 : PAPI - Mobilisation du champ d'expansion des crues – renouvellement de la convention EPF	M. DHALLEINE
N° 2013-12 : PAPI - Mobilisation du champ d'expansion des crues de l'Aa – mise en réserve foncière compensatoire – modification du montant	M. DENIS
N° 2013-13 : PAPI- Mobilisation du champ d'expansion des crues de l'Aa – réserve foncière compensatoire – avenant à la convention SAFER	M. DENIS
N° 2013-14 : PAPI – actions pédagogiques – demande de subvention	M. DENIS
N° 2013-15 : PAPI – Lutte contre les inondations de la rue de Fol Penser à Bléquin – avenant à la convention de mandat	M. DENIS
N° 2013-16 : PAPI – études hydrauliques et avant projets pour les quartiers hautement vulnérables d'Ouve Wirquin et d'Esquerdes – demandes de subvention	M. DENIS
N° 2013-17 : PAPI – Lutte contre les inondations sur le territoire de la Communauté de communes d'Hucqueliers et Environs – délégation de maîtrise d'ouvrage au SmageAa – désordres hydrauliques locaux sur les communes de Bourthes et Wicquighem	M. DENIS

N° 2013-18 : Travaux de lutte contre les inondations au centre du village d'Acquin – Attribution de subvention	M.DHALLEINE
N° 2013-19 : PAPI – mise en place de repères de crues	M.DENIS
N° 2013-20 : inondations – recrutement d'un stagiaire – contribution des petits ouvrages à la gestion des flux du bassin versant de l'Aa	M. DENIS

MISE EN VALEUR DES MILIEUX

N° 2013-21 : Entretien de rivière – aménagement des berges	M. DUCROCQ
N° 2013-22 : Rétablissement de la continuité écologique - délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux	M. DUCROCQ
N° 2013-23 : Rétablissement de la continuité écologique – Moulin de Wins – Phase conception	M. DUCROCQ
N° 2013-24 : Rétablissement de la continuité écologique – Ouvrage Rietz Vilain – attribution du marché - cout de l'opération et demande de subventions	M. DUCROCQ
N° 2013-25 : Rétablissement de la continuité écologique – optimisation de la passe à poisson et automatisation des vannages Maison du Papier à Esquerdes – Maitrise d'ouvrage déléguée – attribution du marché – demandes de subventions	M. DUCROCQ
N° 2013-26 : Plan de gestion de l'Aa et de ses affluents - animation	M. DUCROCQ

FINANCES

N° 2013-27 : décision modificative budgétaire n°1	M. DENIS
---	----------

QUESTIONS DIVERSES

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 20 JUIN 2013

DELIBERATION 2013-08

ADMINISTRATION GENERALE : Nomination d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau

RAPPORTEUR : Monsieur PRUVOST

Par courrier du 03 juin 2013, la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois nous informe du renouvellement de ses membres siégeant.

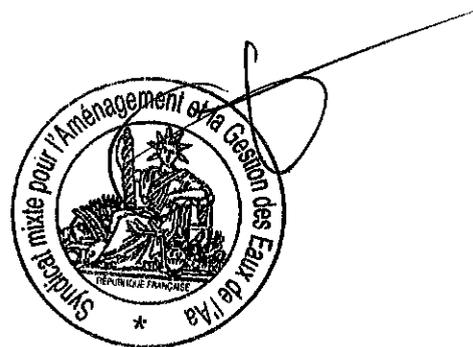
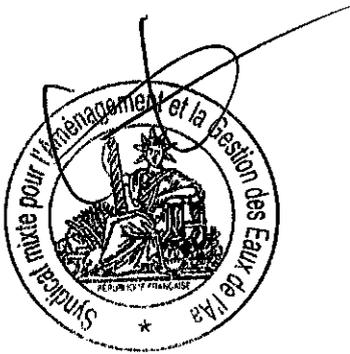
Le SmageAa dispose d'un siège au sein du collège des Elus dont le représentant titulaire actuel est M. Christian DENIS.

Monsieur DENIS est candidat unique.

Aussi, il le Comité syndical désigne Monsieur Christian DENIS représentant du SmageAa à la Commission Locale de l'Eau.

Certifié exécutoire,
A compter du 25 JUIN 2013
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 JUIN 2013

L'an deux mil treize, le 20 juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, à partir de la délibération 2013-09
Messieurs David CAPITAINE, Gilbert CHIQUET, Jean-Luc HOCHART, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire, jusqu'à la délibération 2013-25
Messieurs Jean-Claude BARRAS, André DUWAT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Francis DOYER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-président,
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire, représenté par Monsieur Jean-Claude BARAS, délégué suppléant,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs André DUWAT, délégué suppléant.

Absents excusés :

Monsieur Jean-Claude BONNE délégué titulaire,
Monsieur Bertrand PETIT, Hugues PERSYN délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la délibération 2013-08 était de : 21.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant de la délibération 2013-09 à la 2013-25 était de : 22.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à partir de la délibération 2013-26 était de : 20

Le nombre de pouvoir était de 6.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 20 JUIN 2013

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 JUIN 2013

DELIBERATION 2013-09

PREVENTION DES CRUES: PAPI – Champs d'inondation contrôlée - Déclaration de projet

RAPPORTEUR: Monsieur DHALLEINE

Monsieur Francis DHALLEINE, sur proposition du bureau du SmageAa réuni le 12 juin 2013,

Vu la délibération n°6 de la séance du 10 février 2011 du comité syndical du SmageAa décidant d'approuver le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues et de réaliser cette opération, et demandant l'ouverture des procédures administratives nécessaires,

Vu la concertation menée sur le programme depuis 2007 du comité syndical du SmageAa et dont le bilan a été approuvé par la délibération n°7 de la séance du 7 juin 2011,

Vu la délibération n°6 de la séance du 7 juin 2011 du comité syndical du SmageAa reconnaissant l'intérêt intercommunautaire du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues,

Vu la délibération n°8 de la séance du 7 juin 2011 du comité syndical du SmageAa décidant de solliciter le Préfet pour une déclaration d'Intérêt Général du programme de façon conjointe aux procédures envisagées lors de la délibération n°6 de la séance du 10 février 2011,

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L.123-1 à 19, L.126-1, L.211-12 et L.214-1 à 6,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 25 mai 2012,

Vu l'ordonnance du 13 décembre 2012 de M. le Président du Tribunal Administratif de Lille désignant les membres de la commission d'enquête,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2013 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique du 19 février 2013 au 21 mars 2013,

Vu le dossier soumis à l'enquête publique,

Vu le rapport et les conclusions favorables assorties de recommandations et réserves de Monsieur le Président de la commission d'enquête sur le projet en date du 19 avril 2013,

Considérant l'attente du territoire pour la prévention des inondations qui sont un fléau pour ses habitants et son développement, et l'intérêt socio-économique du projet,
Considérant que des réponses adaptées ont été apportées aux questions soulevées lors de l'enquête publique,

Après délibération, le Comité Syndical :

- prononce le caractère d'intérêt général du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues par l'aménagement de champs d'inondation contrôlée (cf. rapport joint "Déclaration de projet"),
- apporte, consécutivement aux observations formulées dans les registres d'enquête publique et à la remise du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, les

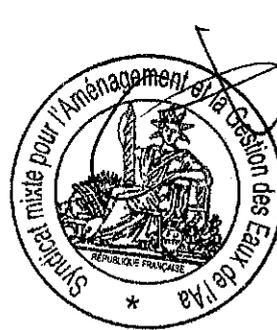
éléments d'information et de réponses visés au titre des documents joints "Réponses aux observations recueillies dans le cadre de l'enquête publique" et "Observations sur le rapport et les conclusions de la commission d'enquête",

- acte la nature et les motifs des principales modifications apportées au Projet au regard des résultats de l'enquête publique, qui n'altèrent pas son économie générale (cf. rapport joint "Déclaration de projet"),
- procédé aux mesures d'information du public visées au point 4 du rapport joint, et en particulier, de mettre à la disposition du public au format électronique le dossier afférent à la déclaration de projet prononçant l'intérêt général du programme.
- autorise le Président à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants

Certifié exécutoire

A compter du **25 JUIN 2013**
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 JUIN 2013

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 20 JUIN 2013

SmageAa

A 18 h 30 à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem

L'an deux mil treize, le 20 juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, à partir de la délibération 2013-09
Messieurs David CAPITAINE, Gilbert CHIQUET, Jean-Luc HOCHART, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire, jusqu'à la délibération 2013-25
Messieurs Jean-Claude BARRAS, André DUWAT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Francis DOYER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-président,
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire, représenté par Monsieur Jean-Claude BARRAS, délégué suppléant,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs André DUWAT, délégué suppléant.

Absents excusés :

Monsieur Jean-Claude BONNE délégué titulaire,
Monsieur Bertrand PETIT, Hugues PERSYN délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la délibération 2013-08 était de : 21.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant de la délibération 2013-09 à la 2013-25 était de : 22.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à partir de la délibération 2013-26 était de : 20

Le nombre de pouvoir était de 6.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 20 JUIN 2013

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 JUIN 2013

DELIBERATION 2013-10

PREVENTION DES CRUES : PAPI - Mobilisation du champ d'expansion des crues – archéologie préventive

RAPPORTEUR : Monsieur DHALLEINE

Le Préfet de Région a prescrit le 24 mai 2011 des diagnostics archéologiques sur 9 des 10 champs d'inondation contrôlée. Après discussion avec le Service Régional d'Archéologie, le Préfet a accepté que les diagnostics se concentrent sur les emprises des digues.

Par ailleurs, le Conseil Général du Pas-de-Calais a accepté de faire réaliser ces diagnostics par les services départementaux (Centre Départemental d'Archéologie). Il demande que, si le SmageAa est exonéré de la redevance d'archéologie préventive, notre collectivité prenne en charge le marché de terrassement. A cet effet, un marché de terrassement (2011-07 location d'engins de terrassement avec opérateur pour des opérations archéologiques) a été attribué à Helfaut Travaux pour réaliser ces chantiers.

L'année dernière, 3 sites ont été diagnostiqués ; il s'agit des sites 5 (Prés au Brin de Vin de Renty), 6 (Prés Tincheux sur Renty et Fauquembergues) et 7 (Rietz de Warnecque à Merck St Liévin). Ils s'ajoutent aux 3 sites déjà diagnostiqués en 2011. Sur ces 6 sites, un seul devrait faire l'objet de fouilles (site 2 « Prés de Verhocq »).

Pour conclure ces travaux, les sites 1 (Barrage Legrand à St Martin d'Hardinghem), 10 (Prés de Bayenghem à Seninghem) et 12 (Affringues) seront diagnostiqués à l'automne 2013.

Un arrêté préfectoral pour pénétration temporaire des propriétés privées sera sollicité ainsi que des autorisations amiables. Des états des lieux seront signés avec chaque occupant, le SmageAa s'y engageant à remettre les terrains en état et à indemniser les pertes de récolte dues à la réalisation de ces diagnostics.

Conformément à ce qui a été négocié dans le "protocole d'indemnisation des préjudices fonciers et agricoles liés à l'aménagement et au fonctionnement des champs d'inondation contrôlée" signé le 1^{er} avril 2011 à son article 3.3. *Occupation temporaire des terrains et dommages liés aux travaux*, à partir d'états des lieux contradictoires, des indemnités pourront être versées "en cas de préjudice réel et avéré et selon les barèmes régionaux pour les pertes de récolte". Sont également prévues l'indemnisation des dommages à la structure des sols dus aux accès. Les montants sont alors ceux du protocole validé entre la Chambre d'agriculture et le Réseau du transport Electricité Nord-Est.

Les barèmes appliqués sont ceux en vigueur au moment des travaux. Le barème de la saison culturale 2012-2013 est le suivant :

Nature des cultures	Indemnité à verser par hectare (2012-2013)	Indemnité à verser par mètre carré (2012-2013)
Prairies temporaires / Ray Grass	3 094 €	0,309 €
Prairies permanentes	2 819 €	0,282 €

Ce barème pourra être actualisé en fonction de l'évolution des accords en cours.

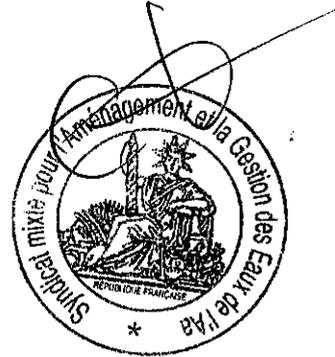
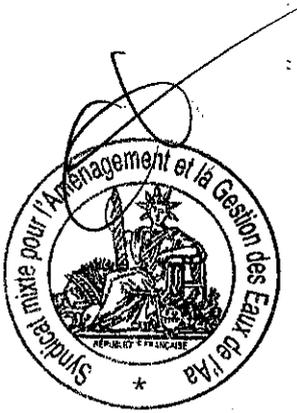
Afin de mettre en œuvre ces opérations de diagnostic archéologique, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à :

- signer les conventions de mise en œuvre avec le Conseil Général du Pas de Calais,
- désigner Agnès Boutel, directrice, et, Vincent Prêtre, animateur agricole, représentants légaux du SmageAa pour la signature des procès verbaux avec le représentant du Conseil Général, pour la mise à disposition des terrains et les fins de chantier notamment,
- signer les états des lieux contradictoires avec les occupants des parcelles en vue du versement d'éventuelles indemnités,
- engager les dépenses liées à l'indemnisation prévues au budget primitif 2013 (chapitre 011)
- engager les dépenses liées au terrassement prévues au budget primitif 2013 (chapitre 23)

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,

25 JUIN 2013

pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



RECU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 JUIN 2013

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 20 JUIN 2013

SmageAa

A 18 h 30 à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem

L'an deux mil treize, le 20 juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, à partir de la délibération 2013-09
Messieurs David CAPITAINE, Gilbert CHIQUET, Jean-Luc HOCHART, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire, jusqu'à la délibération 2013-25
Messieurs Jean-Claude BARRAS, André DUWAT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Francis DOYER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-président,
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire, représenté par Monsieur Jean-Claude BARRAS, délégué suppléant,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs André DUWAT, délégué suppléant.

Absents excusés :

Monsieur Jean-Claude BONNE délégué titulaire,
Monsieur Bertrand PETIT, Hugues PERSYN délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la délibération 2013-08 était de : 21.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant de la délibération 2013-09 à la 2013-25 était de : 22.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à partir de la délibération 2013-26 était de : 20

Le nombre de pouvoir était de 6.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 20 JUN 2013

DELIBERATION 2013-11

PREVENTION DES CRUES: PAPI – Mobilisation du champ d'expansion des crues –
renouvellement de la convention EPF

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 JUN 2013

RAPPORTEUR : Monsieur DHALLEINE

Depuis 2008, le SmageAa et l'Etablissement Public Foncier Nord pas-de-Calais (EPF) se sont engagés dans un partenariat dans l'objectif de la maîtrise foncière pour la mise en œuvre des champs d'inondation contrôlée. L'intervention de l'EPF est une aide précieuse pour le SmageAa sur ce volet particulièrement délicat. Notamment, toutes les négociations avec les propriétaires ont été menées par un négociateur de l'EPF qui obtient actuellement les promesses de vente, et le dossier de DUP a été élaboré par l'EPF.

Le délai de la convention, en matière de portage foncier, arrive à son terme le 22 août prochain. Etant donné l'avancement du projet, il est prévu de prolonger cette convention afin de la mener à bien. L'EPF assurera les obligations liées à la fin des procédures de DUP et de cessibilité des terrains ; il assurera ensuite les acquisitions et le portage foncier jusqu'au démarrage des travaux.

Cette convention ne reprend pas les 4 sites initialement prévus pour des aménagements complémentaires mais non retenus au programme définitif (les sites 8, 9, 10' et 13).

Rappelons que les acquisitions concernent l'emprise des digues et berges obligatoirement, mais également l'intérieur des sites et les reliquats de parcelles selon la volonté de leurs propriétaires. Cela représente 15,7 ha d'acquisition obligatoire, l'acquisition pouvant donc être étendue, au moins partiellement, au 83,6 ha concernés par le programme.

Les offres amiables sont faites dans le cadre du protocole d'indemnisation des préjudices fonciers et agricoles liés à l'aménagement et au fonctionnement du programme signé en 2011 avec les organisations professionnelles agricoles.

Après délibération le Comité Syndical :

- autorise le Président à signer la nouvelle convention avec l'EPF, ses éventuels avenants et toutes les pièces nécessaires pour la mener à bien.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,

25 JUN 2013



pour extrait conforme
le Président,
C DENIS



L'an deux mil treize, le 20 juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, à partir de la délibération 2013-09
Messieurs David CAPITAINE, Gilbert CHIQUET, Jean-Luc HOCHART, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire, jusqu'à la délibération 2013-25
Messieurs Jean-Claude BARRAS, André DUWAT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Francis DOYER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-président,
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire, représenté par Monsieur Jean-Claude BARAS, délégué suppléant,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs André DUWAT, délégué suppléant.

Absents excusés :

Monsieur Jean-Claude BONNE délégué titulaire,
Monsieur Bertrand PETIT, Hugues PERSYN délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la délibération 2013-08 était de : 21.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant de la délibération 2013-09 à la 2013-25 était de : 22.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à partir de la délibération 2013-26 était de : 20

Le nombre de pouvoir était de 6.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 20 JUIN 2013

DELIBERATION 2013-12

PREVENTION DES CRUES : PAPI - Mobilisation du champ d'expansion des crues de l'Aa
- mise en réserve foncière compensatoire - modification du montant

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 JUIN 2013

Par délibération du 17 décembre dernier, le SmageAa a accepté la mise en réserve compensatoire de la parcelle ZK 23 située sur la commune d'Esquerdes. Cette parcelle devrait constituer une bonne opportunité pour les échanges en particulier pour le site 7 de Merck-St-Liévin.

La vente de la parcelle à la SAFER n'a eu lieu que lundi 3 juin dernier. Et la SAFER nous informe d'une évolution dans les frais de notaire. Aussi, le montant à préfinancer s'élèverait à 79 538.28 € (au lieu de 79 316,09 €).

Après délibération le Comité Syndical :

- confirme la mise en réserve compensatoire de la parcelle ZK 23 située sur la commune d'Esquerdes avec le montant modifié,
- autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires au préfinancement de cette opération.
- autorise l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2013

Certifié exécutoire

A compter du 25 JUIN 2013
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



L'an deux mil treize, le 20 juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, à partir de la délibération 2013-09
Messieurs David CAPITAINE, Gilbert CHIQUET, Jean-Luc HOCHART, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire, jusqu'à la délibération 2013-25
Messieurs Jean-Claude BARRAS, André DUWAT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Francis DOYER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-président,
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire, représenté par Monsieur Jean-Claude BARAS, délégué suppléant,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs André DUWAT, délégué suppléant.

Absents excusés :

Monsieur Jean-Claude BONNE délégué titulaire,
Monsieur Bertrand PETIT, Hugues PERSYN délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la délibération 2013-08 était de : 21.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant de la délibération 2013-09 à la 2013-25 était de : 22.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à partir de la délibération 2013-26 était de : 20

Le nombre de pouvoir était de 6.

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU JEUDI 20 JUN 2013**

DELIBERATION 2013-13

PREVENTION DES CRUES : PAPI - Mobilisation du champ d'expansion des crues de l'Aa
- Réserve foncière compensatoire - avenant à la convention SAFER

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, 19

26 JUN 2013

La convention de constitution de réserves foncières signée en 2007 entre la SAFER Flandres-Artois et le SmageAa est arrivée à son terme le 31 décembre 2012. Une surface de 23ha 57a 56ca sur les communes de Saint Martin d'Hardinghem, Fauquembergues, Renty et Audincthun est mise en réserve au 31 décembre 2012. Cette surface doit permettre de compenser les impacts portés aux exploitants agricoles dans le cadre du programme de lutte contre les inondations. Une surface de 4ha 57a 07ca sur Esquerdres proposée en décembre 2012 vient d'être acquise début juin 2013 par la SAFER et va faire l'objet d'une mise en réserve complémentaire.

Le SmageAa a sollicité la SAFER pour réaliser la « sortie » des réserves comme le prévoit la convention, et proposer des solutions de compensations aux exploitants impactés par l'emprise des digues, mais aussi par les champs d'inondation contrôlée.

Dans ce contexte, un travail d'animation sur le terrain par la SAFER sera nécessaire pour étudier toutes les possibilités d'aménagement et de restructuration foncière et mettre en œuvre les procédures nécessaires : échanges, transfert locatif, ...

Il est convenu par conséquent entre les parties de compléter par avenant la convention de constitution de réserves foncières pour la prolonger, conformément à son article 8 et y intégrer cette mission d'animation, applicable dès signature de l'avenant.

La mission d'animation comprend le volet nécessaire aux attributions de la réserve foncière compensatoire suite au récent appel à candidature lancé par la SAFER. Ce volet-là est déjà préfinancé par le SmageAa lors de la mise en réserve des biens.

Le second volet permettra une réorganisation des ilots d'exploitation à l'intérieur des sites en complément des mouvements liés aux attributions de la réserve foncière. La démarche impliquant une trentaine d'exploitants plus ou moins impactés sur 10 sites devrait être plutôt complexe. L'animation pourra être lancée dès la signature de la convention. Un schéma global de réorganisation foncière est demandé avant la fin de l'année 2013 afin de permettre les premiers travaux d'aménagement en 2014.

Le coût de cette animation est difficile à chiffrer car le réaménagement à l'intérieur des sites pourrait être complexe. Il est proposé d'employer les principes suivants :

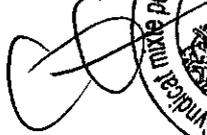
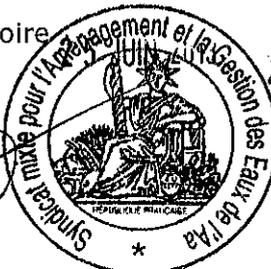
- Forfait préalable de 1500 €HT (comprenant les réunions de travail, d'information,...).
- Forfait de 850€ HT/ha avec un minimum de 340 €HT par promesse de bail recueillie au profit d'un exploitant concerné.
- Plafond global de la mission d'animation fixé à 18 500 €HT.

Le coût de cette animation, compte tenu des délais de réalisation sera supporté au budget 2014 où il sera inscrit.

Après délibération le Comité Syndical autorise le Président à :

- Signer l'avenant à la convention et toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre
- inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2014

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,


 25 JUN 2013

pour extrait en forme
le Président
C.DENIS






SmageAa

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 20 JUIN 2013

A 18 h 30 à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem

L'an deux mil treize, le 20 juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, à partir de la délibération 2013-09
Messieurs David CAPITAINE, Gilbert CHIQUET, Jean-Luc HOCHART, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire, jusqu'à la délibération 2013-25
Messieurs Jean-Claude BARRAS, André DUWAT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Francis DOYER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-président,
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire, représenté par Monsieur Jean-Claude BARAS, délégué suppléant,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs André DUWAT, délégué suppléant.

Absents excusés :

Monsieur Jean-Claude BONNE délégué titulaire,
Monsieur Bertrand PETIT, Hugues PERSYN délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la délibération 2013-08 était de : 21.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant de la délibération 2013-09 à la 2013-25 était de : 22.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à partir de la délibération 2013-26 était de : 20

Le nombre de pouvoir était de 6.



a

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

SmageAa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 20 JUIN 2013

DELIBERATION 2013-14

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 JUIN 2013

PREVENTION DES CRUES: PAPI – Actions pédagogiques – demandes de subvention

RAPPORTEUR: Monsieur DENIS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche action I.3 – Actions pédagogiques sur la notion de risque, un diagnostic a été réalisé afin d'orienter les choix concernant le public à viser.

Ce diagnostic a permis de mettre en avant les éléments suivants :

- aucune action pédagogique sur la notion de risque inondation n'a été portée sur le territoire,
- l'intérêt de toucher les enfants (selon l'INSEE, 87 % de la population régionale est originaire de la région),
- les retours positifs des structures ayant mis en place des actions pédagogiques à destination du cycle 3,
- la difficulté des professeurs des collèges et des lycées à dégager du temps pour intégrer des actions pédagogiques dans les programmes scolaires.

Il est proposé au comité syndical d'orienter les actions pédagogiques à mener vers :

- les élèves de cycle 3 des écoles en zone à risque,
- le grand public à travers des événements comme la Fête du Parc,
- la mise en place de ces actions sera portée par le SmageAa en partenariat avec le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

Le projet pédagogique du cycle 3 en quelques mots...

Le but de ce projet est de sensibiliser un public jeune afin d'en faire de jeunes acteurs-relais de l'information pour développer la mémoire du risque, transmettre les bons gestes à avoir lors des crues et ainsi limiter les conséquences néfastes des inondations du bassin versant de l'Aa.

L'objectif est de mobiliser huit classes dans un projet fédérateur pour la rentrée 2013. Ces classes disposeront de 6 à 7 mois pour développer leur propre projet. Elles seront sensibilisées au fonctionnement de la rivière, aux différents risques qu'elle représente et à comment se prémunir et réagir face au risque. Pour clôturer ce projet, les classes participantes se retrouveront pour présenter leurs outils conçus au cours de l'année et ainsi partager leurs expériences.

Afin de s'assurer de la compatibilité de notre action avec le programme de l'Education National, le projet pédagogique a été construit en collaboration avec le rectorat.

La sensibilisation du grand public

En parallèle, une exposition à destination du grand public sera conçue, elle sera utilisée lors de la fête du parc et pendant tout événement de même nature. Elle sera composée de 2 à 3 panneaux communiquant sur les actions du SmageAa, d'une maquette « interactive » et autres outils de sensibilisation sur le risque inondation.

Le plan de financement prévisionnel

	Budget prévisionnel 2013-2016 (en € TTC)			
	Phase 1 2013-2014	Phase 2 2014-2015	Phase 3 2015-2016	Total
Outils et supports d'animations	11 266 €	2 067 €	2 067 €	15 400 €
Animations	1200 €	1200 €	1200 €	3 600 €
				19 000 €

Financements	Etat (FPRNM) (en € TTC)		Agence de l'Eau (en € TTC)		Maître d'ouvrage (en € TTC)		Total (en € TTC)
Taux global et total	50%	9 500 €	25%	4 750 €	25%	4 750 €	19 000 €
Outils et supports d'animations	50%	7 700 €	25%	3 850 €	25%	3 850 €	15 400 €
Animations	50%	1 800 €	25%	900 €	25%	900 €	3 600 €

Répartition pluriannuelle	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Total (en € TTC)
Etat (FPRNM)	5 632 €	1 033 €	1 033 €	9 500 €
Agence de l'Eau	2 817 €	517 €	517 €	4 750 €
Maître d'ouvrage	2 817 €	517 €	517 €	4 750 €
				19 000 €

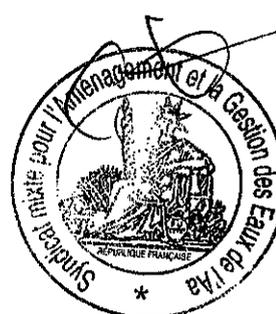
En outre, la mise en œuvre de l'action représentera 25% du temps plein de la technicienne risque inondation (poste financé à hauteur de 40% par l'Etat).

Après délibération le Comité Syndical décide de :

- accepter les priorités données en terme de public visé,
- accepter le plan de financement présenté ci-dessus,
- autoriser le Président à effectuer les demandes de subvention auprès des partenaires financiers,
- autoriser le Président à signer toutes les pièces de ce dossier,
- autoriser le Président à engager les dépenses prévues au budget primitif.

Certifié exécutoire
A compter du 25 JUIN 2013
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le
26 JUIN 2013

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 20 JUIN 2013

A 18 h 30 à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem

SmageAa

L'an deux mil treize, le 20 juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, à partir de la délibération 2013-09
Messieurs David CAPITAINE, Gilbert CHIQUET, Jean-Luc HOCHART, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire, jusqu'à la délibération 2013-25
Messieurs Jean-Claude BARRAS, André DUWAT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Francis DOYER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-président,
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire, représenté par Monsieur Jean-Claude BARRAS, délégué suppléant,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs André DUWAT, délégué suppléant.

Absents excusés :

Monsieur Jean-Claude BONNE délégué titulaire,
Monsieur Bertrand PETIT, Hugues PERSYN délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la délibération 2013-08 était de : 21.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant de la délibération 2013-09 à la 2013-25 était de : 22.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à partir de la délibération 2013-26 était de : 20

Le nombre de pouvoir était de 6.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 20 JUIN 2013

DELIBERATION 2013-15

PREVENTION DES CRUES: PAPI – Lutte contre les inondations de la rue de Fol Penser à Bléquin – avenant à la convention de mandat

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le
26 JUIN 2013

Suite à l'étude hydraulique menée par la commune de Bléquin après les inondations du 13 août 2006, les différentes collectivités concernées se sont réparties la maîtrise d'ouvrage des travaux selon leurs intérêts et leurs territoires de compétences. Ainsi, la Communauté de communes du pays de Lumbres (CCPL) a été identifiée comme maître d'ouvrage des aménagements situés sur la commune de Bléquin et le SmageAa, pour ceux localisés sur la commune de Lottinghem. Afin de garder une cohérence d'ensemble, la CCPL a délégué sa maîtrise d'ouvrage au SmageAa (convention de mandat en date du 4 février 2010).

Pour rappel, ce projet est inscrit au PAPI de l'Audomarois (fiche action VI.3.2 – Ralentissement des ruissellements en tête de bassin versant du Bléquin).

Suite aux différentes études, le comité de pilotage s'est positionné sur la réalisation du scénario de deux ouvrages de rétention en amont de la rue de Fol Penser à Bléquin.

Ce scénario consiste :

Maîtrise d'ouvrage SmageAa

- A réaliser un endiguement en travers d'un talweg sec sur le territoire de la commune de Lottinghem, permettant de stocker 3 300 m³ pour un coût estimé en phase avant-projet à 117 190 euros HT.

Maîtrise d'ouvrage CCPL

- A aménager et agrandir le fossé de rétention existant sur le territoire de la commune de Bléquin, permettant de stocker 1 100 m³ pour un coût estimé en phase avant-projet à 66 700 euros HT.

Le projet d'aménagement a été présenté et validé par le conseil municipal de la commune Bléquin.

Objet de l'avenant à la convention de mandat :

La CCPL s'est engagée à trouver les financements complémentaires pour la réalisation des travaux sous sa maîtrise d'ouvrage.

En effet, certaines subventions pouvaient être octroyées à la CCPL alors que le SmageAa n'y était pas éligible.

Cependant, ces subventions n'étant plus à l'ordre du jour, la CCPL souhaite déléguer, au SmageAa, sa recherche de financement. Cette délégation permettrait de simplifier les démarches de demande de subvention et de faciliter la compréhension du projet lors de la phase d'instruction par nos partenaires financiers.

Plan de financement prévisionnel :

Détail	Budget (HT)		
	CCPL	SmageAa	Total
Maîtrise d'œuvre	5 089	8 898	13 988
Travaux	68 039	118 964	187 003
Foncier (comprenant 5% de négociation et 10% de frais d'acquisition)	2 132	6 040	8 171
Réévaluation des coûts	5 603	9 797	15 400
	80 862	143 699	224 561

Financements	Ouvrage commune de Lottinghem							
	Etat FPRNM (en € HT)		CG 62 (en € HT)		AEAP (en € HT)		Maître d'ouvrage SmageAa (en € HT)	
Taux global et total	41%	59 057	19%	27 532	18%	25 955	22%	31 156
Maîtrise d'œuvre	40%	3 559	20%	1 780	20%	1 780	20%	1 780
Travaux	43%	51 579	20%	23 793	17%	19 800	20%	23 793
Foncier (comprenant 5% de négociation et 10% de frais d'acquisition)	0%	0	0%	0	40%	2 416	60%	3 624
Réévaluation des coûts	40%	3 919	20%	1 959	20%	1 959	20%	1 959

Financements	Ouvrage commune de Bléquin							
	Etat FPRNM (en € HT)		CG 62 (en € HT)		AEAP (en € HT)		Maître d'ouvrage CCPL (en € HT)	
Taux global et total	48%	38 500	19%	15 746	12%	9 591	21%	17 025
Maîtrise d'œuvre	40%	2 036	20%	1 018	20%	1 018	20%	1 018
Travaux	50%	34 223	20%	13 608	10%	6 600	20%	13 608
Foncier (comprenant 5% de négociation et 10% de frais d'acquisition)	0%	0	0%	0	40%	853	60%	1 279
Réévaluation des coûts	40%	2 241	20%	1 121	20%	1 121	20%	1 121

Répartition pluriannuelle	2013 (en € HT) "	2014 (en € HT)	Total (€ HT)
Etat FPRNM	2 646	94 911	97 557
AEAP	1 323	34 223	35 546
CG62	1 323	41 955	43 278
CCPL	481	16 544	17 025
SmageAa	842	30 314	31 156
			224 561

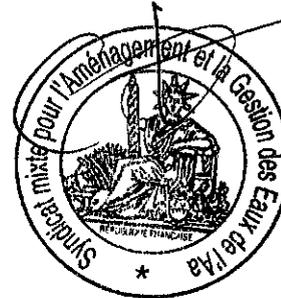
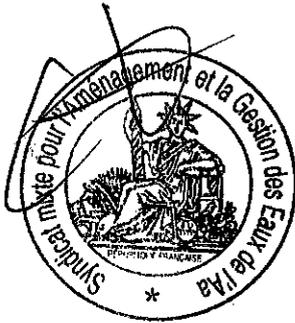
Après délibération le Comité Syndical décide de :

- Valider le plan de financement (part SmageAa),
- Autoriser le président à signer l'avenant n°1 de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la CCPL (ci-jointe) et les éventuels avenants suivants

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,

25 JUIN 2013

pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 JUIN 2013



SmageAa

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 20 JUIN 2013

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 JUIN 2013

DELIBERATION 2013-16

PREVENTION DES CRUES: PAPI – Etudes hydrauliques et avant-projets pour les quartiers hautement vulnérables d'Ouve-Wirquin et d'Esquerdes – demandes de subvention

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

L'étude hydraulique préliminaire du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues de l'Aa a identifié certains secteurs comme hautement vulnérables face au risque d'inondation malgré la réalisation des futurs champs d'inondation contrôlée.

En conséquence, le comité syndical du SmageAa a souhaité proposer aux communes concernées un programme d'aménagement local permettant de réduire le risque d'inondation sur ces secteurs.

Les communes de Wavrans-sur-l'Aa et de Blendecques ont été les premières bénéficiaires de cette politique.

Désormais, il est proposé de poursuivre cette démarche sur les derniers secteurs identifiés comme hautement vulnérables (communes d'Ouve-Wirquin et d'Esquerdes). A ce titre, un bureau d'études devra être mandaté afin de réaliser des études hydrauliques aboutissant à des scénarii d'aménagement et à la réalisation des avant-projets sur ces deux secteurs.

Suite à la présentation de cet avant-projet, la maîtrise d'ouvrage des travaux sera répartie en fonction des compétences des collectivités concernées.

Ce projet fait partie intégrante du PAPI de l'Audomarois à travers sa fiche action VI-2-3 « Travaux pour les quartiers hautement vulnérables – autres sites ». Suite à la réception des études et suivant les décisions politiques, des travaux pourront être intégrés au PAPI lors de la révision à mi-parcours (fin 2014 – début 2015).

La commune de Wicquinghem a également été identifiée comme secteur hautement vulnérable. Afin de garantir la cohérence hydraulique des différentes études menées sur le bassin versant, la problématique de la commune sera étudiée dans le cadre de la fiche action VI-3-1 « Ralentissement des ruissellements de tête de bassin versant de l'Aa » (jusqu'au stade avant-projet).

Plan de financement prévisionnel – Etudes hydrauliques sur les communes d'Ouve-Wirquin et d'Esquerdes :

	Budget prévisionnel (en € HT)
Etudes	17 000 €
Levés topographiques	14 000 €
	31 000 €

Financements	Etat (FPRNM) (en € HT)		Agence de l'Eau (en € HT)		Maître d'ouvrage (en € HT)		Total (en € HT)
Taux global et total	50%	15 500 €	30%	9 300 €	20%	6 200 €	31 000 €
Etudes	50%	8 500 €	30%	5 100 €	20%	3 400 €	17 000 €
Levés topographiques	50%	7 000 €	30%	4 200 €	20%	2 800 €	14 000 €

Répartition pluriannuelle	2013	2014	Total (en € HT)
Etat (FPRNM)	4 250 €	11 250 €	15 500 €
Agence de l'Eau	2 550 €	6 750 €	9 300 €
Maître d'ouvrage	1 700 €	4 500 €	6 200 €

Après délibération le Comité Syndical décide de :

- accepter le plan de financement
- autoriser le Président à effectuer les demandes de subvention auprès des partenaires financiers,
- autoriser le Président à signer toutes les pièces de ce dossier,
- autoriser le Président à prendre l'ensemble des décisions nécessaires pour mener à bien l'opération,
- autoriser le Président à engager les dépenses prévues au budget primitif.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,

25 JUIN 2013

pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le
26 JUIN 2013

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 20 JUIN 2013

A 18 h 30 à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem

L'an deux mil treize, le 20 juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, à partir de la délibération 2013-09
Messieurs David CAPITAINE, Gilbert CHIQUET, Jean-Luc HOCHART, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire, jusqu'à la délibération 2013-25
Messieurs Jean-Claude BARRAS, André DUWAT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Francis DOYER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-président,
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire, représenté par Monsieur Jean-Claude BARAS, délégué suppléant,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs André DUWAT, délégué suppléant.

Absents excusés :

Monsieur Jean-Claude BONNE délégué titulaire,
Monsieur Bertrand PETIT, Hugues PERSYN délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la délibération 2013-08 était de : 21.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant de la délibération 2013-09 à la 2013-25 était de : 22.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à partir de la délibération 2013-26 était de : 20

Le nombre de pouvoir était de 6.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 20 JUIN 2013

DELIBERATION 2013-17

PREVENTION DES CRUES: PAPI – Lutte contre les inondations sur le territoire de la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers et environs – délégation de la maîtrise d'ouvrage au SmageAa – désordres hydrauliques locaux sur les communes de Bourthes et Wicquinghem

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

26 JUIN 2013

Suite aux nombreuses inondations à l'amont du bassin versant de l'Aa, la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers (CCCHE) a mandaté la DDAF du Pas-de-Calais pour la réalisation d'une étude hydraulique. Celle-ci a ensuite été complétée par le SmageAa en 2009 afin de travailler sur le bassin versant hors limites administratives. Cette étude a défini un programme prioritaire d'aménagement de 9 ouvrages de rétention dans les talwegs secs en amont de Wicquinghem.

La fiche action VI-3-1 – du PAPI « Ralentissement des ruissellements de tête de bassin versant de l'Aa » reprend ce programme en intégralité.

Le projet d'ouvrages de rétention serait dimensionné pour des précipitations de période de retour 10 ans. Le stockage des 180 500 m³ prévus permettra de diminuer le risque d'inondation pour les communes en amont des premiers champs d'inondation contrôlée et contribuera également à réduire l'aléa global sur la rivière.

Proposition de maîtrise d'ouvrage déléguée

Du fait de la localisation des ouvrages et des effets de ces derniers sur le bassin versant, la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers et environ a été identifiée comme maître d'ouvrage du projet.

Du fait des compétences techniques et administratives du SmageAa en matière de prévention des crues, la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers et environs souhaite déléguer la Maîtrise d'Ouvrage des travaux au SmageAa.

Les missions de la maîtrise d'ouvrage déléguée seraient :

- La définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les ouvrages seront étudiés et réalisés
- La gestion du contrat de maîtrise d'œuvre en phase études et travaux pour l'exécution des missions
- La gestion des études complémentaires : étude de sol, levés topographiques, coordonnateur SPS, etc...
- La gestion technique et administratives des éventuelles études et procédures administratives complémentaires à réaliser (dossier loi sur l'eau, étude d'impact) et demandes d'autorisations administratives en découlant
- La gestion du (ou des) marché(s) de travaux

- Le lancement et la gestion des procédures de marchés publics nécessaires pour le choix du maître d'œuvre, des prestataires pour les études complémentaires et de l'entreprise titulaire des travaux
- La signature et la gestion de l'ensemble des marchés : versement de la rémunération de prestataires, réception, gestion des garanties à compter de la réception des ouvrages, etc...
- La gestion financière et comptable de l'opération en phase études et travaux
- La gestion administrative
- L'action en justice le cas échéant
- L'accompagnement de la commune pour l'éventuelle procédure de DUP nécessaire pour acquérir les terrains pour la réalisation des aménagements.

La Communauté de communes du canton d'Hucqueliens et environs s'engage à assurer le financement de l'opération sur la base de l'estimation prévisionnelle qui a été établie via l'étude hydraulique, à la somme de 2 100 000 € HT.

Le PAPI envisage un taux de subvention total de 80% sur ce programme.

L'étude préalable nécessaire à la maîtrise d'œuvre pourra envisager de faire évoluer la proposition initiale sur la base d'un argumentaire technique précis.

Désordres hydrauliques locaux sur les communes de Bourthes et Wicquinghem

Depuis plusieurs années les communes de Bourthes et de Wicquinghem connaissent des inondations à répétition.

Au travers de la fiche action VI-2-3 « Travaux pour les quartiers hautement vulnérables – autres sites », le SmageAa prévoit de réaliser une étude hydraulique et un avant-projet à l'échelle de la commune de Wicquinghem dans le but de proposer différents scénarii d'aménagements locaux permettant de réduire le risque d'inondation sur ce secteur, comme cela a pu être fait pour les communes de Wavrans-sur-l'Aa et de Blendecques.

Etant donné la nécessité de réaliser une étude hydraulique dans le cadre du projet de ralentissement des ruissellements de tête de bassin versant de l'Aa portée par la CCCHE, et afin de garantir la cohérence hydraulique des aménagements projetés, il semble opportun de réaliser une étude hydraulique et un avant-projet communs à ces deux actions.

La commune de Bourthes (située à l'amont de Wicquinghem) sera, de ce fait comprise dans le périmètre de l'étude hydraulique. Il paraît donc judicieux d'intégrer également dans le projet, l'étude de préconisations d'aménagements locaux à l'échelle de cette commune.

Il est proposé au comité syndical de prendre en charge financièrement les phases : étude hydraulique et étude d'avant-projet de la maîtrise d'œuvre du marché de ralentissement des ruissellements en tête de bassin versant de l'Aa afin d'y étudier les problématiques locales des communes de Bourthes et Wicquinghem.

Après réception des études, la maîtrise d'ouvrage d'éventuels travaux d'aménagements locaux sera répartie en fonction des compétences des collectivités concernées.

Le plan de financement prévisionnel serait défini comme suit :

	Budget (en € HT)
Etudes	30 000 €
Levés topographiques	20 000 €
	50 000 €

Financements	Etat (FPRNM) (en € HT)		Agence de l'Eau (en € HT)		Maître d'ouvrage (en € HT)		Total (en € HT)
	Taux global et total	50%	25 000 €	30%	15 000 €	20%	
Etudes	50%	15 000 €	30%	9 000 €	20%	6 000 €	30 000 €
Levés topographiques	50%	10 000 €	30%	6 000 €	20%	4 000 €	20 000 €

Répartition pluriannuelle	2013	2014	Total (en € HT)
Etat (FPRNM)	7 500 €	17 500 €	25 000 €
Agence de l'Eau	4 500 €	10 500 €	15 000 €
Maître d'ouvrage	3 000 €	7 000 €	10 000 €

Après délibération le Comité Syndical décide de :

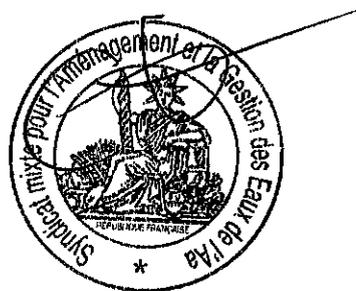
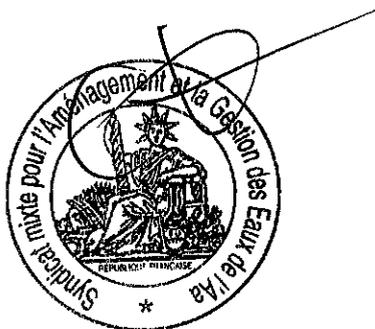
- Autoriser le président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la communauté de communes du canton d'Hucqueliers et environ. (ci-jointe), et ses éventuels avenants,
- Lancer les consultations pour les marchés correspondants,
- Accepte le plan de financement pour les phases : étude hydraulique et avant-projet,
- Autoriser le président à effectuer les demandes de subvention auprès des partenaires financiers pour les phases étude hydraulique et avant-projet,
- Autorise le président à signer toutes les pièces de ce dossier,
- Mener à bien l'opération
- Engager les dépenses inscrites au budget primitif

Certifié exécutoire

A compter du
Le Président,

25 JUIN 2013

pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 JUIN 2013



SmageAa

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 20 JUIN 2013

A 18 h 30 à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem

L'an deux mil treize, le 20 juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, à partir de la délibération 2013-09
Messieurs David CAPITAINE, Gilbert CHIQUET, Jean-Luc HOCHART, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire, jusqu'à la délibération 2013-25
Messieurs Jean-Claude BARRAS, André DUWAT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Francis DOYER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-président,
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire, représenté par Monsieur Jean-Claude BARAS, délégué suppléant,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs André DUWAT, délégué suppléant.

Absents excusés :

Monsieur Jean-Claude BONNE délégué titulaire,
Monsieur Bertrand PETIT, Hugues PERSYN délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la délibération 2013-08 était de : 21.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant de la délibération 2013-09 à la 2013-25 était de : 22.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à partir de la délibération 2013-26 était de : 20

Le nombre de pouvoir était de 6.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 20 JUIN 2013

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMIER, le

26 JUIN 2013

DELIBERATION 2013-18

PREVENTION DES CRUES: Travaux de lutte contre les inondations au centre du village d'Acquin – Attribution de subvention

RAPPORTEUR : Monsieur DHALLEINE

Le centre du village d'Acquin connaît des inondations récurrentes. Plusieurs études ont été menées sur le secteur permettant d'aboutir à un scénario d'aménagement comprenant :

- l'augmentation de la capacité d'écoulement sous le carrefour du village,
- le reprofilage en long et en travers du cours d'eau,
- la création de deux ouvrages de rétention en tête du bassin versant d'Acquin.

La première tranche de travaux débute cette année par l'augmentation de la capacité d'écoulement sous le carrefour du village.

La Communauté de communes du pays de Lumbres fait appel au SmageAa pour l'obtention d'une subvention.

Il est proposé au comité syndical d'octroyer une subvention sous réserve d'engagement de la communauté de communes pour la réalisation du reprofilage en long et en travers du cours d'eau dans les années à venir.

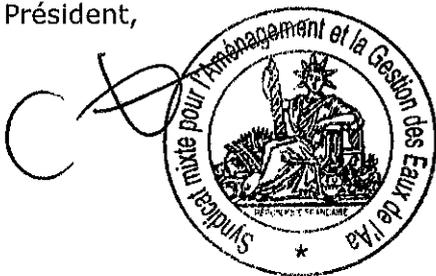
Ce reprofilage permettra de diminuer le risque d'inondation pour les habitations de la rue de la Brasserie.

Un diagnostic du bassin versant agricole accompagné de propositions adaptées sera également réalisé par l'animateur agricole du SmageAa afin de garantir une politique cohérente à l'échelle du bassin versant.

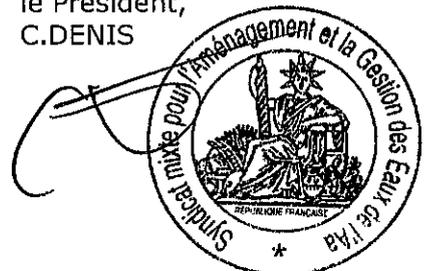
Après délibération le Comité Syndical décide de :

- accorder une subvention à hauteur de 5% sur un plafond de (18 000 € à confirmer en séance) à la Communauté de commune du pays de Lumbres, dans la limite de 80% de financement
- d'autoriser le Président à signer la convention et toutes pièces permettant la réalisation de ce projet (projet de convention ci-joint)
- autoriser le Président à engager la dépense inscrite au budget primitif 2013

Certifié exécutoire **25 JUIN 2013**
A compter du
Le Président,



pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS





SmageAa

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 20 JUIN 2013

A 18 h 30 à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem

L'an deux mil treize, le 20 juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, à partir de la délibération 2013-09
Messieurs David CAPITAINE, Gilbert CHIQUET, Jean-Luc HOCHART, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire, jusqu'à la délibération 2013-25
Messieurs Jean-Claude BARRAS, André DUWAT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Francis DOYER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-président,
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire, représenté par Monsieur Jean-Claude BARAS, délégué suppléant,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs André DUWAT, délégué suppléant.

Absents excusés :

Monsieur Jean-Claude BONNE délégué titulaire,
Monsieur Bertrand PETIT, Hugues PERSYN délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la délibération 2013-08 était de : 21.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant de la délibération 2013-09 à la 2013-25 était de : 22.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à partir de la délibération 2013-26 était de : 20

Le nombre de pouvoir était de 6.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 20 JUIN 2013

DELIBERATION 2013-19

PREVENTION DES CRUES: PAPI – Repères de crue

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le
26 JUIN 2013

En 2009, le Comité Syndical du SmageAa a souhaité développer la culture du risque en accompagnant les communes de son territoire dans leurs obligations réglementaires.

Cette démarche d'accompagnement a été confortée par la mise en place du PAPI de l'Audomarois et de sa fiche action I-2- Repères de crue. Cette action a pour but de contribuer à la mémoire et à la conscience du risque d'inondation par la mise en place de repères et d'échelles limnimétriques, de 2013 à 2017. Jusqu'à présent, 19 échelles ont été implantées sur le territoire et il est prévu d'installer 5 échelles supplémentaires en 2013. Afin de continuer à développer la mémoire du risque, le SmageAa souhaite donc poursuivre cet accompagnement auprès des communes de la Vallée de l'Aa et de ses affluents ainsi qu'accroître son développement dans le marais de l'Audomarois.

Vous trouverez, ci-dessous, le plan de financement prévu dans le cadre de la fiche action I-2 du PAPI de l'Audomarois.

Le plan de financement :

Le budget global prévu pour cette action est de **6 000 €** jusque **2017**.

Financements	Etat (FPRNM) (en € HT)	Maître d'ouvrage (en € HT)	Total (en € HT)
Taux global et total	3 000	3 000	6 000

Répartition pluriannuelle	2013	2014	2015	2016	2017	Total (en € HT)
Etat (FPRNM)	1 500	750	250	250	250	3 000
Maître d'ouvrage	1 500	750	250	250	250	3 000

Après délibération le Comité Syndical décide de :

- accepter le plan de financement présenté ci-dessus,
- autoriser le Président à effectuer les demandes de subvention auprès du partenaire financier,
- autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien l'opération (inscrite au budget 2013),
- autoriser le Président à engager la dépense
- autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires aux budgets primitifs suivants

Certifié exécuté
A compter du 20 JUIN 2013
Le Président,



pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



L'an deux mil treize, le 20 juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, à partir de la délibération 2013-09
Messieurs David CAPITAINE, Gilbert CHIQUET, Jean-Luc HOCHART, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire, jusqu'à la délibération 2013-25
Messieurs Jean-Claude BARRAS, André DUWAT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Francis DOYER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-président,
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire, représenté par Monsieur Jean-Claude BARAS, délégué suppléant,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs André DUWAT, délégué suppléant.

Absents excusés :

Monsieur Jean-Claude BONNE délégué titulaire,
Monsieur Bertrand PETIT, Hugues PERSYN délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la délibération 2013-08 était de : 21.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant de la délibération 2013-09 à la 2013-25 était de : 22.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à partir de la délibération 2013-26 était de : 20

Le nombre de pouvoir était de 6.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 20 JUIN 2013

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 JUIN 2013

DELIBERATION 2013-20

PREVENTION DES CRUES: recrutement d'un stagiaire – contribution des petits ouvrages à la gestion des flux du bassin versant de l'Aa

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

Si des ouvrages sont prévus pour limiter les conséquences des débordements et ruissellements dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations, le territoire bénéficie déjà de nombreux ouvrages existants. Ouvrages de remembrement, ouvrages des collectivités, aménagements agricoles légers, ces ouvrages peuvent contribuer collectivement au ralentissement général des flux d'eau, et à la réduction de certains dommages.

Il pourrait être utile, dans le cadre de la stratégie globale de prévention des crues, de disposer d'un inventaire de ces ouvrages. C'est déjà le cas pour les diguettes végétales, mais pas pour les ouvrages plus "lourds". Cet inventaire permettra d'évaluer la contribution des petits ouvrages à la gestion des flux du bassin versant de l'Aa.

Les missions devront identifier :

- La nature de l'ouvrage,
- Son propriétaire,
- Son état d'entretien,
- S'il a été constitué suite à une étude hydraulique,
- Le bassin versant collecté,
- Le dispositif d'évacuation et le milieu destinataire,
- ...

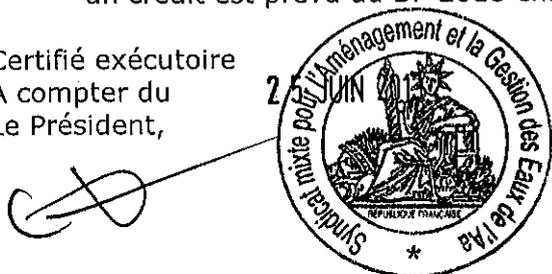
Les ouvrages seraient alors localisés dans le système d'information géographique du SmageAa.

A cet effet, il est proposé d'accueillir un stagiaire de licence professionnelle EPADE (Eaux pluviales et aménagement de l'espace), Thibaut DELDICQUE, pour une durée de 12 semaines. Le stage débuterait au 1^{er} juillet 2013.

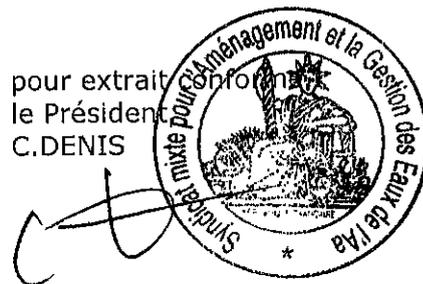
Après délibération le Comité Syndical autorise :

- le président ou la directrice à signer la convention de stage
- l'engagement des dépenses inhérentes à cette étude
- le remboursement des frais de déplacements au stagiaire sur la base du décret n°90-437 du 28 mai 1990
- l'utilisation des véhicules du SmageAa
- le versement d'une indemnité de stage dans la limite définie par la loi et la convention de stage (12.5% du plafond horaire de la sécurité sociale soit 436.05 €/mois).
- un crédit est prévu au BP 2013 chapitre 012

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,



pour extrait
le Président
C.DENIS





COMITE SYNDICAL DU JEUDI 20 JUIN 2013

SmageAa

A 18 h 30 à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem

L'an deux mil treize, le 20 juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, à partir de la délibération 2013-09
Messieurs David CAPITAINE, Gilbert CHIQUET, Jean-Luc HOCHART, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire, jusqu'à la délibération 2013-25
Messieurs Jean-Claude BARRAS, André DUWAT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Francis DOYER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-président,
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire, représenté par Monsieur Jean-Claude BARAS, délégué suppléant,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs André DUWAT, délégué suppléant.

Absents excusés :

Monsieur Jean-Claude BONNE délégué titulaire,
Monsieur Bertrand PETIT, Hugues PERSYN délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la délibération 2013-08 était de : 21.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant de la délibération 2013-09 à la 2013-25 était de : 22.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à partir de la délibération 2013-26 était de : 20

Le nombre de pouvoir était de 6.

COMITE SYNDICAL**SEANCE DU JEUDI 20 JUIN 2013**REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le**26 JUIN 2013****DELIBERATION 2013-21****MISE EN VALEUR DES MILIEUX:** Entretien de rivière – Aménagement des berges.**RAPPORTEUR :** Monsieur DUCROCQ

Dans le cadre de ses missions, l'équipe rivière réalise régulièrement des opérations de protection de berges aussi bien sur des sites publics que sur des sites privés. Ces opérations ne sont pas forcément des cas de problèmes majeurs, mais répondent à une attente du riverain lorsque la rivière érode son terrain. Ces attentes sont d'autant plus importantes que nos interventions sont des prestations à coût réduit. Dans le cadre des opérations de restaurations des habitats elles sont même prises en charges intégralement quand elles sont nécessaires.

Suite à une délibération prise le 27 mars 2006, le comité syndical avait décidé de formaliser notre intervention et de limiter ces actions aux secteurs vraiment menacés. Cette formalisation se fait par une convention avec le propriétaire en lui demandant une participation financière fixée à 16€ TTC/ml. Cette participation n'ayant jamais évolué, il est donc proposé de la réévaluer et de revoir les modalités de mise en œuvre. Il est proposé les modalités suivantes :

- Protection des propriétés privées hors cadre du programme de restauration des habitats aquatiques de l'Aa : Cette participation serait de 20 % du coût total de l'aménagement, soit 20€ TTC/ml.
- Protection des propriétés privées dans le cadre du programme de restauration des habitats aquatiques de l'Aa : Aucune participation financière demandée aux propriétaires privés.
- Protection des propriétés appartenant aux collectivités ou parcelles publiques : Aucune participation financière.

Dans tous les cas, l'aménagement ne sera réalisé que si son utilité est reconnue par le technicien du SmageAa. Les travaux seront réalisés en régie.

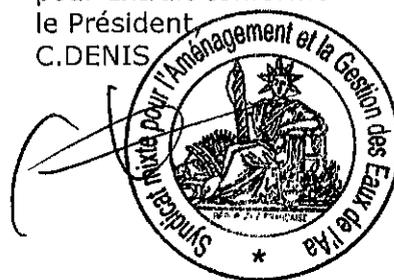
Après délibération le Comité Syndical autorise le Président à :

- ▶ à signer une convention avec les propriétaires pour les propriétés privées et publiques.
- ▶ signer les différents titres et documents pour le recouvrement des travaux effectués chez les propriétaires privés
- ▶ les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2013

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,



pour extrait conforme
le Président
C.DENIS



L'an deux mil treize, le 20 juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, à partir de la délibération 2013-09
Messieurs David CAPITAINE, Gilbert CHIQUET, Jean-Luc HOCHART, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire, jusqu'à la délibération 2013-25
Messieurs Jean-Claude BARRAS, André DUWAT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Francis DOYER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-président,
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire, représenté par Monsieur Jean-Claude BARRAS, délégué suppléant,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs André DUWAT, délégué suppléant.

Absents excusés :

Monsieur Jean-Claude BONNE délégué titulaire,
Monsieur Bertrand PETIT, Hugues PERSYN délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la délibération 2013-08 était de : 21.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant de la délibération 2013-09 à la 2013-25 était de : 22.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à partir de la délibération 2013-26 était de : 20

Le nombre de pouvoir était de 6.

COMITE SYNDICAL

26 JUN 2013

SEANCE DU 20 JUIN 2013

DELIBERATION 2013-22

MISE EN VALEUR DES MILIEUX : rétablissement de la continuité écologique - maîtrise d'œuvre des travaux – Délégation de maîtrise d'ouvrage.

RAPPORTEUR : M. DUCROCQ

L'une des missions du SmageAa est l'amélioration de la qualité des milieux naturels. Les ouvrages présents sur la rivière étant un des facteurs perturbant le fonctionnement de cet écosystème, le SmageAa a proposé de rechercher des solutions pour en réduire l'impact.

Une première phase de travaux a été conventionnée avec 7 propriétaires d'ouvrages (publics et privés) volontaires pour travailler avec le SmageAa. Ces ouvrages sont :

- Le vannage de l'entreprise Arjo-Wiggins à Wizernes,
- Les vannages du cours leullieux (Anciens Moulins dit de Broosbank et Leullieux) à Hallines,
- Le Moulin Colbert à Esquerdes,
- Le vannage de Fersinghem à Esquerdes,
- Le vannage de l'entreprise SICAL à Lumbres,
- Le Moulin Suzette à Merck-Saint-Liévin,
- Le vannage du Rietz Vilain.

La phase conception s'achève et les résultats des études complémentaires ont permis d'affiner les avants projets et d'en fixer le coût.

Les conventions passées avec les propriétaires doivent être complétées.

Dans un premier temps il a été proposé de réaliser un avenant à la convention afin de spécifier les travaux, leurs coûts et le financement prévu suite à la phase projet sur les ouvrages privés. Il est proposé que cet avenant soit remplacé par une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage qui encadre mieux l'opération. Ce qui est déjà le cas pour les ouvrages appartenant aux collectivités.

Pour rappel, le plan de financement est une participation à hauteur de 80% des partenaires financiers (Agence de l'eau et Conseil Général du Pas-de-Calais) et les 20% restant à charge pour le SmageAa. Ce principe a été acté par un comité syndical le 20 juin 2012.

Un exemple de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage est joint en annexe.

Après délibération le Comité Syndical autorise le Président à :

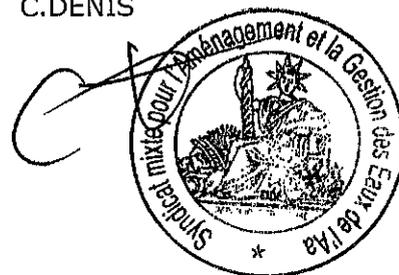
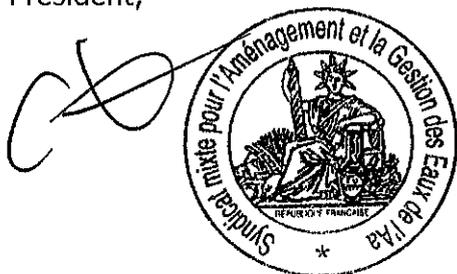
- ▶ Signer les conventions de délégation de Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux avec les propriétaires d'ouvrage, et les avenants éventuels
- ▶ Engager les dépenses inscrites au budget primitif 2013

Certifié exécutoire

A compter du
Le Président,

25 JUN 2013

pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



COMITE SYNDICAL DU JEUDI 20 JUIN 2013

A 18 h 30 à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem

L'an deux mil treize, le 20 juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, à partir de la délibération 2013-09
Messieurs David CAPITAINE, Gilbert CHIQUET, Jean-Luc HOCHART, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire, jusqu'à la délibération 2013-25
Messieurs Jean-Claude BARRAS, André DUWAT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Francis DOYER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-président,
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire, représenté par Monsieur Jean-Claude BARAS, délégué suppléant,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs André DUWAT, délégué suppléant.

Absents excusés :

Monsieur Jean-Claude BONNE délégué titulaire,
Monsieur Bertrand PETIT, Hugues PERSYN délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la délibération 2013-08 était de : 21.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant de la délibération 2013-09 à la 2013-25 était de : 22.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à partir de la délibération 2013-26 était de : 20

Le nombre de pouvoir était de 6.

COMITE SYNDICAL

26 JUN 2013

SEANCE DU JEUDI 20 JUN 2013

DELIBERATION 2013-23

MISE EN VALEUR DES MILIEUX : Travaux de rétablissement de la continuité écologique du Moulin de Wins – Phase conception

RAPPORTEUR : M. DUCROCQ

Le Moulin de Wins est la propriété de l'entreprise Reno de Medici Blendecques SAS, papeterie historiquement présente sur l'Aa. Ce moulin est le premier ouvrage strictement infranchissable sur l'Aa rivière et est le front de migration des grands migrateurs que sont le Saumon Atlantique, la Truite de mer et la Lamproie Fluviale. Ce point a été renforcé dernièrement par le classement sur liste 2 au titre de l'article 214-17 du code de l'environnement qui demande d'aménager les ouvrages infranchissables d'ici février 2018.

L'entreprise l'utilise afin d'alimenter, de manière gravitaire, un bassin de stockage temporaire d'eau pour l'utilisation dans son process industriel. Cette utilisation a été privilégiée au pompage en nappe pour préserver la ressource en eau potable locale. Cependant, cet ouvrage et la route digue d'accès jouent un rôle non négligeable en période de crue en amont de Blendecques. De ce fait, les solutions retenues pour aménager l'ouvrage et les solutions pour réduire les inondations localement peuvent interagir et nuire à leurs efficacités réciproques.

Il convient donc pour toutes ces raisons de trouver une solution pour rétablir la continuité écologique de l'Aa en tenant compte du programme de protection rapprochée contre les inondations de la commune de Blendecques dont le SmageAa a la maîtrise d'ouvrage déléguée, et de la problématique industrielle.

L'estimation prévisionnelle des travaux est fixée à la somme de 350 000 €HT. Ce montant correspond à l'aménagement le plus coûteux envisagé à ce stade.

C'est dans ce cadre que le SmageAa a proposé d'assurer le portage de l'étude des travaux nécessaires au rétablissement de la continuité écologique au propriétaire. Cette étude pourrait déboucher sur une délégation de maîtrise d'ouvrage pour la phase travaux.

Pour information le budget prévisionnel est le suivant :

Les dépenses prévisionnelles

	Dépenses d'investissement en € HT
Phase conception des travaux	14 000,00
Etudes topographiques complémentaires	6 000,00
Expertises complémentaires	10 000,00
Total	30 000,00

Le plan de financement prévisionnel

Financeurs	Taux	Total HT
SmageAa	20 %	6 000,00 €
Agence de l'Eau	80 %	24 000,00 €
Total		30 000,00 €

La trame générale de la convention d'étude est jointe en annexe.

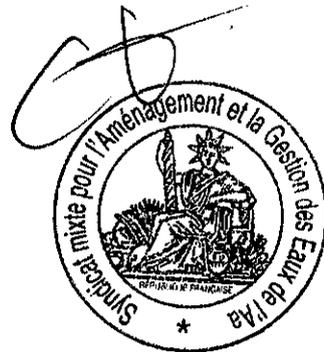
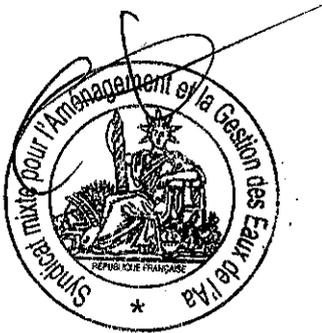
Après délibération le Comité Syndical autorise le président à :

- signer la convention avec l'entreprise Reno de Medici Blendecques SAS, et avenants suivants
- engager la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre,
- engager les dépenses liées à cette étude et prévues au budget primitif,
- * demander les subventions nécessaires auprès des partenaires.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,

25 JUN 2013

pour extrait conforme
le Président,
C.Denis



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le
26 JUN 2013

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 20 JUIN 2013

A 18 h 30 à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem

L'an deux mil treize, le 20 juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, à partir de la délibération 2013-09
Messieurs David CAPITAINE, Gilbert CHIQUET, Jean-Luc HOCHART, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire, jusqu'à la délibération 2013-25
Messieurs Jean-Claude BARRAS, André DUWAT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Francis DOYER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-président,
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire, représenté par Monsieur Jean-Claude BARAS, délégué suppléant,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs André DUWAT, délégué suppléant.

Absents excusés :

Monsieur Jean-Claude BONNE délégué titulaire,
Monsieur Bertrand PETIT, Hugues PERSYN délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la délibération 2013-08 était de : 21.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant de la délibération 2013-09 à la 2013-25 était de : 22.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à partir de la délibération 2013-26 était de : 20

Le nombre de pouvoir était de 6.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 20 JUIN 2013

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 JUIN 2013

DELIBERATION 2013-24

MISE EN VALEUR DES MILEUX ; rétablissement de la continuité écologique – ouvrage Rietz Vilain - Attribution du marché – cout de l'opération et demande de subventions

RAPPORTEUR : M. DUCROCQ

Le SmageAa, lors de l'élaboration de son plan de gestion de l'Aa et de ses affluents, a affiché sa volonté de restaurer la qualité écologique des cours d'eau par diverses actions. L'une de ces actions est la restauration de la continuité écologique des cours d'eau. Depuis 2007, le SmageAa a ainsi réalisé une passe à poisson, une étude diagnostic sur 37 sites avec esquisse de franchissement et démonté 9 ouvrages. La prochaine étape est de rétablir la continuité écologique et sédimentaire sur l'Aa de Saint-Omer à Lumbres en priorité, mais aussi de saisir les opportunités d'aménagements sur le reste du réseau hydrographique.

Dans le cas présent, l'objectif proposé est de réaliser les travaux de restauration de la continuité écologique et sédimentaire sur l'ouvrage du Rietz Vilain par une rivière de contournement.

Les travaux portent sur deux aménagements :

1 - Stabilisation et renforcement de l'ouvrage existant :

Aux vues des reconnaissances subaquatiques, l'ouvrage présente des affouillements importants qui peuvent le mettre en péril dans l'avenir et ainsi ne plus permettre le maintien d'un débit dans le bras droit qui présente un intérêt patrimonial important. Cet hiver une partie de l'ouvrage s'est fait emporter par une crue et a nécessité des travaux d'urgences

Ainsi l'ouvrage verra ses fondations renforcées et les ouvrages hors d'eau seront repris pour stabiliser leur état.

2 - Création d'un ouvrage de franchissement piscicole :

Pour rétablir la continuité piscicole, un bras de contournement sera réalisé, composé de seuils triangulaires fondés sur rideaux de palplanches. Une passerelle sera réalisée pour maintenir la circulation piétonne.

L'aménagement du bras de contournement sera une passe à poissons constituée de

- 6 bassins successifs en enrochements en fond (20/40 cm) de 6 m de long x 5 m de large,
- 7 seuils triangulaires en enrochements bétonnés de 5 m de long x 0,40 m de large et 0,70 m de haut.

Attribution du marché de réalisation

Le 12 juin 2013, la commission d'appel d'offre s'est réunie pour un avis consultatif sur le choix du prestataire. La CAO a émis un avis favorable pour l'attribution du marché à la société SETHY (78) de ELLANCOURT pour la somme de 275 132.60 € HT.

Le coût de l'opération et financement prévisionnel

Le budget prévisionnel pour la réalisation de ces travaux est le suivant en €HT :

Maîtrise d'oeuvre	1 925,00
Réalisation des travaux	275 132.60
Imprévus	10 000.00
Total	287 705.60

Le nouveau plan de financement prévisionnel est modifié comme suit :

Agence de l'eau Artois-Picardie	55 %	157 881.00
Conseil général du Pas-de-Calais	25 %	71 926.00
SmageAa	20 %	57 898.60
Total		287 705,60

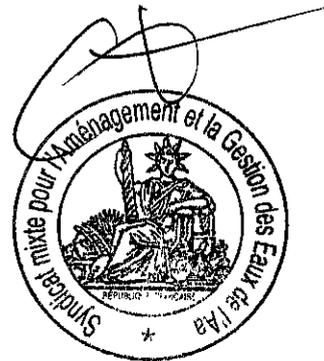
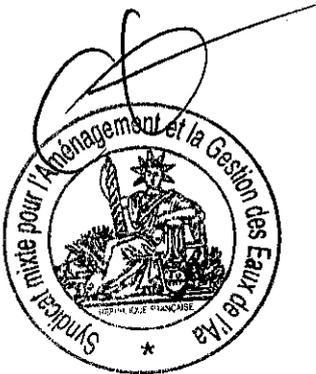
Après délibération le Comité Syndical autorise le président à

- attribuer le marché de travaux de Rétablissement de la continuité écologique de l'Aa - Ouvrage hydraulique du Rietz Vilain à Fauquembergues à l'entreprise SETHY
- signer l'Acte d'engagement et les pièces afférentes,
- demander les subventions aux différents partenaires
- engager les dépenses prévues au budget primitif 2013

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,

25 JUIN 2013

pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le
26 JUIN 2013

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 20 JUIN 2013

A 18 h 30 à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem

L'an deux mil treize, le 20 juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, à partir de la délibération 2013-09
Messieurs David CAPITAINE, Gilbert CHIQUET, Jean-Luc HOCHART, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire, jusqu'à la délibération 2013-25
Messieurs Jean-Claude BARRAS, André DUWAT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Francis DOYER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-président,
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire, représenté par Monsieur Jean-Claude BARAS, délégué suppléant,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs André DUWAT, délégué suppléant.

Absents excusés :

Monsieur Jean-Claude BONNE délégué titulaire,
Monsieur Bertrand PETIT, Hugues PERSYN délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la délibération 2013-08 était de : 21.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant de la délibération 2013-09 à la 2013-25 était de : 22.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à partir de la délibération 2013-26 était de : 20

Le nombre de pouvoir était de 6.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 20 JUIN 2013

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 JUIN 2013

DELIBERATION 2013-25

MISE EN VALEUR DES MILIEUX: Optimisation de la passe à poisson et d'automatisation des vannages de la Maison du Papier à Esquerdes – Volet Conception – Convention

RAPPORTEUR : M. DUCROCQ

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est propriétaire de la maison du papier à Esquerdes et d'une partie des terrains alentours. Il est donc de fait gestionnaire du vannage qui fait partie du site.

Cette maison accueille des groupes (scolaires et adultes) tout au long de l'année et du grand public en visite libre à partir des vacances de Pâques et jusque début septembre.

L'atelier de fabrication artisanale avec ses piles à maillets et la roue à aubes en fonctionnement font partie intégrante de l'attraction de la maison du papier.

La gestion du niveau d'eau pour permettre le fonctionnement de cet atelier est donc importante pour les activités d'accueil du public.

A partir du mois d'octobre, en période de fortes pluies, la gestion du vannage est complexe. Elle peut provoquer des inondations en amont si le suivi n'est pas correctement réalisé. De plus, en aval, se trouve l'entreprise Arjo Wiggins qui possède une crépine d'eau incendie qui nécessite un niveau d'eau suffisant pour son bon fonctionnement. Un niveau d'eau fluctuant peut mettre en difficulté la sécurité incendie de l'entreprise.

Le Parc naturel régional est également sensible à la continuité écologique et à installer depuis 1998 une passe à poisson sur cet ouvrage. Il se doit également de réduire au maximum l'impact des vannes de la Maison du Papier sur le déplacement des espèces.

Il convient donc pour toutes ces raisons de trouver une solution pour gérer les vannes de la maison du papier par automatisation, seule solution permettant de répondre aux différents objectifs cités ci-dessus.

C'est dans ce cadre que le PNR a sollicité le SmageAa pour réaliser la phase conception des travaux nécessaire à l'optimisation de la passe à poisson et d'automatisation des vannages de la Maison du Papier.

Pour information le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Financiers	Taux	Total TTC
SmageAa	20 %	3 800.00 €
Agence de l'Eau	80 %	11 200.00 €
Total		14 000,00 €

La trame générale de cette convention est jointe en annexe.

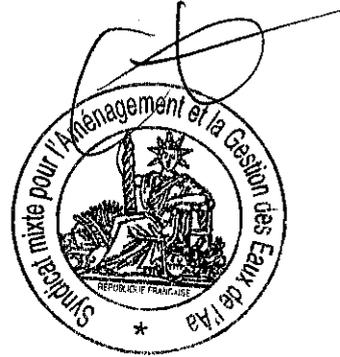
Après délibération le Comité Syndical autorise le Président à :

- signer la convention avec le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, et ses éventuels avenants
- engager les dépenses liées à cette étude et prévues au budget primitif,
- demander les subventions nécessaires auprès des partenaires.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,

25 JUIN 2013

pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le
26 JUIN 2013



COMITE SYNDICAL DU JEUDI 20 JUIN 2013

SmageAa

A 18 h 30 à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem

L'an deux mil treize, le 20 juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, à partir de la délibération 2013-09
Messieurs David CAPITAINE, Gilbert CHIQUET, Jean-Luc HOCHART, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire, jusqu'à la délibération 2013-25
Messieurs Jean-Claude BARRAS, André DUWAT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Francis DOYER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-président,
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire, représenté par Monsieur Jean-Claude BARAS, délégué suppléant,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs André DUWAT, délégué suppléant.

Absents excusés :

Monsieur Jean-Claude BONNE délégué titulaire,
Monsieur Bertrand PETIT, Hugues PERSYN délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la délibération 2013-08 était de : 21.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant de la délibération 2013-09 à la 2013-25 était de : 22.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à partir de la délibération 2013-26 était de : 20

Le nombre de pouvoir était de 6.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 20 JUIN 2013

DELIBERATION 2013-26

MISE EN VALEUR DES MILIEUX : Plan de gestion de l'Aa et de ses affluents - Animation

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

RAPPORTEUR : M. DUCROCQ

26 JUIN 2013

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SmageAa) met en œuvre depuis 2007 un plan de gestion de l'Aa et de ses affluents pour la période 2007-2016. Ce plan de gestion a pour objectif l'amélioration du fonctionnement écologique du milieu rivière et ainsi que l'atteinte du bon état écologique tel que l'entend la Directive Cadre sur l'Eau de 2000.

Afin de mettre en œuvre les actions du plan de gestion de l'Aa et de ses affluents, et de les évaluer, il est nécessaire que le technicien rivière du SmageAa soit affecté à plein temps sur cette mission.

Les missions de l'animateur sont les suivantes :

- ▶ Le suivi du plan d'entretien de l'Aa
- ▶ La poursuite des travaux de restauration hydromorphologique sur les berges
- ▶ L'animation de la lutte contre les espèces envahissantes des milieux aquatiques
- ▶ La poursuite du programme de rétablissement de la continuité écologique
- ▶ L'évaluation écologique de l'Aa 2014
- ▶ La préparation, à partir de 2015, du futur plan de gestion de l'Aa

Le poste existe au tableau des effectifs et est affecté à plein temps sur cette animation pour la période 2013-2016.

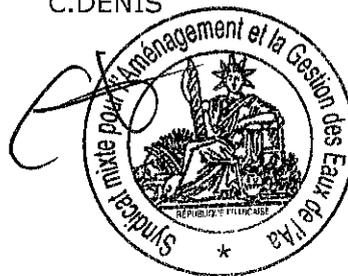
Pour information le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Financeurs	Taux	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Total TTC
Maître d'ouvrage	30 %	14 304 €	14 396 €	14 863 €	43 563,00 €
Agence de l'Eau	70 %	33 374 €	33 591 €	34 679 €	101 644,00 €
Total		47 678 €	47 987 €	49 542 €	145 207,00 €

Après délibération le Comité Syndical autorise le Président à :
- demander les subventions nécessaires auprès des partenaires.

Certifié exécutoire
A compter du **25 JUIN 2013**
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



COMITE SYNDICAL DU JEUDI 20 JUIN 2013

A 18 h 30 à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem

L'an deux mil treize, le 20 juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, à partir de la délibération 2013-09
Messieurs David CAPITAINE, Gilbert CHIQUET, Jean-Luc HOCHART, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire, jusqu'à la délibération 2013-25
Messieurs Jean-Claude BARRAS, André DUWAT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Francis DOYER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-président,
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire, représenté par Monsieur Jean-Claude BARAS, délégué suppléant,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs André DUWAT, délégué suppléant.

Absents excusés :

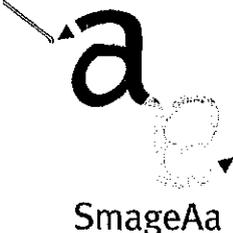
Monsieur Jean-Claude BONNE délégué titulaire,
Monsieur Bertrand PETIT, Hugues PERSYN délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la délibération 2013-08 était de : 21.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant de la délibération 2013-09 à la 2013-25 était de : 22.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à partir de la délibération 2013-26 était de : 20

Le nombre de pouvoir était de 6.



COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 20 JUIN 2013

DELIBERATION 2013-27

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

FINANCES : Modification budgétaire n°1

26 JUIN 2013 :

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

FONCTIONNEMENT

Lors du vote du compte administratif 2012, l'affectation du résultat 2012 a été votée à hauteur de 13 332.19 €. Cependant le résultat cumulé (année 2011 et 2012) est de 33 071 €. Il convient alors d'affecter les 19 738.81 € en recettes de fonctionnement en équilibrant avec les dépenses de fonctionnement.

Certaines dépenses imprévues concernant les aménagements de l'équipe rivière nécessitent un ajustement budgétaire sur les articles 60 632, 611 et 61 524 du budget.

Les agents du SmageAa sont occasionnellement amenés à utiliser leur véhicule personnel pour des déplacements dans le cadre de leurs missions au SmageAa lorsqu'aucun véhicule de service n'est disponible. Il est ainsi dans l'intérêt du SmageAa de souscrire une assurance pour garantir ses agents dans ce cas de figure particulier. (Pour rappel : la délibération 6 du 26 mai 2008, le Comité Syndical du SmageAa accorde la délégation totale au président pour passer les contrats d'assurance). Il convient donc d'ajuster l'article 616 en conséquence.

L'estimation faite des honoraires des commissaires enquêteurs pour l'enquête publique unique pour le programme de champs d'inondation contrôlée semble aujourd'hui sous-estimée au vue du travail réalisé par ces commissaires enquêteurs. Un ajustement anticipé de l'article 6226 paraît alors approprié.

Une augmentation du taux de cotisation au CNFPT dû à la prise en charge des frais de déplacement pour formation par le CNFPT, ainsi que le manque de prise en compte des agents non-titulaires pour le calcul initial nécessitent un ajustement budgétaire sur l'article 6336

Le reliquat restant affecté, le sera en « dépenses de fonctionnement imprévues » soit 3 735 €.

INVESTISSEMENT

Par délibération du 17 décembre dernier, le SmageAa a accepté la mise en réserve compensatoire de la parcelle ZK 23 située sur la commune d'Esquerdes. Les frais de notaire liés à la vente ont évolué. Aussi, le montant à préfinancer s'élèverait à 79 538.28€ au lieu de 79 316,09 €, nécessitant un ajustement budgétaire de 222.19 €

Il est donc proposé la modification budgétaire suivante :

FONCTIONNEMENT

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts	observations
Recettes : article 002		+ 19 738.81 €	
Dépenses : article 60632		+ 4 900 €	<i>Petits équipements</i>
Dépenses : article 611		+ 5 273.81 €	<i>Prestations de services</i>
Dépenses : article 61524		+ 600 €	<i>plantations</i>
Dépenses : article 616		+ 480 €	<i>Primes d'assurance</i>
Dépenses : article 6226		+ 4 050 €	<i>Honoraires divers</i>
Dépenses : article 6336		+ 700 €	<i>Cotisations cnfpt, cdg...</i>
Dépenses : article 022		+ 3735 €	<i>Dépenses imprévues</i>

INVESTISSEMENT

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
Dépenses : article 2128 – opé 103	- 222.19 €	
Dépenses : article 238 – opé 103		+ 222.19 €

Après délibération le Comité Syndical approuve la modification budgétaire n°1.

Certifié exécutoire

A compter du **25 JUIN 2013**
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le
26 JUIN 2013

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 20 JUIN 2013

A 18 h 30 à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem

L'an deux mil treize, le 20 juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, à partir de la délibération 2013-09
Messieurs David CAPITAINE, Gilbert CHIQUET, Jean-Luc HOCHART, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire, jusqu'à la délibération 2013-25
Messieurs Jean-Claude BARRAS, André DUWAT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Francis DOYER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-président,
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire, représenté par Monsieur Jean-Claude BARAS, délégué suppléant,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs André DUWAT, délégué suppléant.

Absents excusés :

Monsieur Jean-Claude BONNE délégué titulaire,
Monsieur Bertrand PETIT, Hugues PERSYN délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la délibération 2013-08 était de : 21.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant de la délibération 2013-09 à la 2013-25 était de : 22.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à partir de la délibération 2013-26 était de : 20

Le nombre de pouvoir était de 6.